



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du bureau territorial du 04 février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n° 2020-02-04\_1745

Protocole Transactionnel  
Société ESD

L'an deux mille vingt, le 04 février à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 29 janvier 2020.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	P	
DAUMIN	Stéphanie	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	A	
DE COMARMOND	Hélène	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	A	
DELL'AGNOLA	Richard	3 <sup>ème</sup> Vice-président	A	
GILGER-TRIGON	Anne-Marie	4 <sup>ème</sup> vice-présidente	A	
LAURENT	Jean-Luc	5 <sup>ème</sup> vice-président	P	
VILAIN	Jean-Marie	6 <sup>ème</sup> vice-président	P	
JANODET	Christine	7 <sup>ème</sup> vice-présidente	P	
DECROUY	Clément	8 <sup>ème</sup> vice-président	A	
MEHLHORN	Éric	9 <sup>ème</sup> vice-président	P	
MARCHAND	Romain	10 <sup>ème</sup> vice-président	A	
NOURY	Pascal	11 <sup>ème</sup> vice-président	P	
BOYER	Alexandre	12 <sup>ème</sup> vice-président	P	
VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	13 <sup>ème</sup> vice-présidente	A	
DAUDET	Patrick	14 <sup>ème</sup> vice-président	P	
YÉBOUET	Elie	15 <sup>ème</sup> vice-président	A	
DIGUET	Patrice	16 <sup>ème</sup> vice-président	P	
LALLIER	Nathalie	17 <sup>ème</sup> vice-présidente	A	
HAMID	Sakina	18 <sup>ème</sup> vice-présidente	A	
RODIER	Christine	1 <sup>ère</sup> conseillère	A	
BAUD	Françoise	2 <sup>ème</sup> conseillère	P	
GRILLON	Éric	3 <sup>ème</sup> conseiller	P	
DOMPS	Richard	4 <sup>ème</sup> conseiller	P	
PERRIMOND	Michel	5 <sup>ème</sup> conseiller	P	
CHARESSON	Raymond	6 <sup>ème</sup> conseiller	A	

Membres du bureau en exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants
25	13	0	12	13

## Exposé des motifs

Le marché n° CAL1408 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchets recyclables, du verre, des objets encombrants, des végétaux, des pièces mécaniques, des déchets de marché et des déchets ménagers spéciaux sur le territoire des communes de Grigny et de Viry-Chatillon a été conclu entre la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne et la société ESD le 4 août 2014.

A la suite de l'intégration de Viry-Chatillon au sein de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et de l'intégration de Grigny au sein de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, un avenant n°2 a été passé et notifié le 30 décembre 2015 afin de scinder le marché public initial.

Dès lors, l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre a repris le marché en ce qui concerne son exécution sur la commune de Viry-Chatillon tandis que Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a repris le marché en ce qui concerne son exécution sur la commune de Grigny.

C'est dans le cadre de l'exécution de ce marché que les parties se sont rapprochées afin de conclure un protocole transactionnel.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

**Vu** la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

**Vu** les documents du marché n° CAL1408 conclu le 4 août 2014 entre la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne et la Société ESD ;

**Vu** l'avenant n°2 au marché n° CAL1408 qui scinde les prestations relevant de l'Etablissement Public Territorial - Grand-Orly Seine Bièvre et celles relevant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

**Entendu** le rapport de Mme Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le protocole transactionnel prévoyant le versement de la somme de 315.000 € dans le cadre du marché n° CAL1408 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés, des déchets recyclables, du verre, des objets encombrants, des végétaux, des pièces mécaniques, des déchets de marché et des déchets ménagers spéciaux, annexé à la présente.
2. Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 13**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 11 février 2020



A Vitry-sur-Seine, le 10 février 2020  
Le Président,

Michel Leprêtre

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*